

DECISION

**du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux
portant nomination d'un juge et d'un juge suppléant
à la Cour de Justice Benelux**

M (76) 19

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1, 2 et 3 du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965,

Considérant que le Comité de Ministres a donné acte le 3 février 1976 avec effet au 1^{er} mars 1976 de la démission de Monsieur mr. P. Eijssen en tant que juge à la Cour de Justice Benelux,

Sur proposition des Ministres de la Justice de Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas,

A pris la décision suivante :

Article 1^{er}

Monsieur mr. C.A. de MEIJERE, vice-président du « Hoge Raad der Nederlanden », juge suppléant à la Cour de Justice Benelux, est nommé juge à cette Cour.

Article 2

Monsieur mr. Ch. M.J.A. MOONS, conseiller au « Hoge Raad der Nederlanden », est nommé juge suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de sa signature.

FAIT à Bruxelles, le 25 mars 1976.

Le Président du Comité de Ministres,

G. THORN